



COMMUNE D'

Ebersheim

Publications du 2 novembre 2017

VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE : EBERSHEIM

Adjudication de bois de chauffage le **mercredi 8 novembre à partir de 19h** à la Mairie d'Ebersheim (Grande salle au 1^{er} étage). Le catalogue est disponible en mairie.

FETE DE LA SAINT-MARTIN DE L'ECOLE MATERNELLE

La fête de la Saint-Martin de l'Ecole Maternelle aura lieu le **vendredi 10 novembre de 17h à 18h30** : RDV à 17h sur le parking de la salle polyvalente, défilé avec les lanternes autour du stade et de la salle, puis retour à la salle polyvalente où les enfants chanteront ensemble et partageront un moment convivial autour d'une soupe, bretzels et gâteaux offerts par les parents.

VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE : SÉLESTAT

Adjudication de bois de chauffage le **mardi 14 novembre à partir de 19h** à salle de conférence Ste Barbe à Sélestat. Le catalogue est disponible en mairie.

VENTE DE POINSETTIAS

Pour aider au financement des projets de notre école, les représentants des parents d'élèves organisent une vente de poinsettias. Le bon de commande est disponible sur le site internet de la commune et est à remettre pour le **15 novembre 2017**.

CALENDRIER 2018 DES POMPIERS

Comme chaque année, l'amicale des sapeurs-pompiers de la section locale d'Ebersheim proposera le calendrier 2018 à **partir du samedi 11 novembre 2017**. Merci de leur réserver un bon accueil !

SONDAGES RYTHMES SCOLAIRES

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires un questionnaire est ouvert du **17 octobre au 10 novembre 2017** et accessible sur le site internet de la Communes. Le questionnaire en version papier pour les parents ne possédant pas d'accès internet est disponible en mairie.

En répondant à ce court sondage, vous permettrez à la Communauté de Communes de prendre connaissance de vos besoins et attentes tant pour les rythmes scolaires que pour les temps périscolaires. En vous remerciant par avance pour les quelques minutes que vous pourrez y consacrer.

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant. C'est une démarche **obligatoire** et nécessaire pour pouvoir s'inscrire aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP, baccalauréat, permis de conduire...)

Merci de vous rendre à la mairie avec votre livret de famille et une pièce d'identité.

OBJETS TROUVÉS

-gilet homme
-parapluie